

SYNTHÈSE

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 20 JUIN

46 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- **L'attribution de 9 869 269 € à la commune de Neuilly-sur-Seine (dont 7 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).**
- **L'attribution de 8 608 017 € à la commune de Clamart (dont 7 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).**
- **L'attribution de 11 182 858 € à la commune d'Asnières-sur-Seine (dont 7 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).**
- **L'attribution d'un concours financier de 5 637 267 € pour le fonctionnement du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine pour l'année 2022.**
- **L'attribution de subventions pour un montant total de 1 781 986 € à des associations et comités sportifs départementaux.**

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants – Janvier-mars 2022.

L'Assemblée départementale prend acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Département pendant la période du 1er janvier au 31 mars 2022.

Groupement de commandes – Hauts-de-Seine, Yvelines et EPI 78/92 – Vêtements, chaussures de travail, équipements de protection individuelle.

L'Assemblée départementale approuve la constitution d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et l'EPI 78/92, en vue de la réalisation de prestations d'acquisition de vêtements et chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle. Le Département des Hauts-de-Seine est désigné coordinateur du groupement.

Groupement de commandes – Hauts-de-Seine / Yvelines / EPI 78/92 – Prestations de formations – Prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail.

L'Assemblée départementale approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la réalisation de prestations de formation en matière de prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine. Le Département des Hauts-de-Seine est désigné coordinateur du groupement.

Groupement de commandes – Hauts-de-Seine / Yvelines – Prestations de maintenance et évolution – Progiciel « HORUS ».

L'Assemblée départementale approuve le renouvellement du groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de réaliser les prestations de maintenance et d'évolution du progiciel de gestion de la protection maternelle et infantile « HORUS » et des prestations associées. Le Département des Hauts-de-Seine est désigné coordinateur du groupement.

Groupement de commandes – Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine – Matériels de conservation.

L'Assemblée départementale approuve le renouvellement du groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines, en vue de la réalisation de prestations d'acquisition de produits et de matériels de conservation, de restauration, et de présentation de fonds d'archives et de collections patrimoniales. Le Département des Yvelines est désigné coordinateur du groupement.

Groupement de commandes – Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines – Fourniture de logiciels et prestations associées.

L'Assemblée départementale approuve le renouvellement du groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la réalisation de fourniture de logiciels et prestations associées. Le Département des Yvelines est désigné coordinateur du groupement.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

PMI – Partage et exploitation de données en périnatalité – Convention avec l'ORS, l'ARS et l'INSERM.

L'Assemblée départementale approuve la convention à conclure avec l'Institut Paris Région, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS), et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), définissant les modalités de collaboration pour le partage et l'exploitation de données en périnatalité à partir des premiers certificats de santé de l'enfant.

PERSONNES HANDICAPEES

MDPH – Mise à disposition de personnel départemental – Convention.

L'Assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et le G.I.P « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine » (MDPH), relative à la mise à disposition, auprès de cet organisme, d'agents départementaux à hauteur de 115 effectifs budgétaires.

Cette mise à disposition est prononcée pour une durée maximale de trois ans à compter du 1er juillet 2022, et peut être renouvelée par périodes qui ne peuvent pas excéder cette durée.

Fonds de compensation du handicap – Protocole de financement – 2022.

L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une participation d'un montant de 90 000 € au fonds départemental de compensation du handicap, pour l'année 2022.

MDPH 92 – Protocole annuel de financement – Année 2022.

L'Assemblée départementale approuve la convention entre le Département et le GIP-MDPH 92, relative à la représentation juridique de la MDPH par le Département dans le cadre des contentieux auxquels la MDPH est partie, en demande ou en défense, devant les juridictions civiles et administratives. Cette prestation en nature ne fait pas l'objet d'un remboursement par la MDPH au Département. Elle est valorisée dans le protocole d'accord entre le Département et le GIP MDPH 92, relatif à la participation du Département au fonctionnement de la MDPH.

Les élus départementaux allouent un concours financier du Département d'un montant de 5 526 967 € en dépenses de fonctionnement, et de 110 300 € en dépenses d'investissement, soit un montant total de 5 637 267 €, pour le fonctionnement du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (GIP MDPH 92), pour l'année 2022.

TRANSPORTS

Transports – CTEC – Actions en faveur de l'usage du vélo.

L'Assemblée départementale approuve la convention territoriale d'exercice concerté des compétences, à signer avec la région Île-de-France, et relative au financement des actions en faveur du développement de l'usage du vélo en Île-de-France.

Transports – Prolongement du RER E à l'ouest – Convention de financement.

L'Assemblée départementale approuve la convention de financement subséquente au protocole-relais n° 2 de financement du projet de prolongement du RER E à l'ouest.

Transports – Passage à niveau n° 9 Antony – Avenant n° 1 à la convention de financement.

L'Assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de financement de l'opération de suppression du passage à niveau n° 9 sur la commune d'Antony.

T1 – CODEVAM – SELARL BPV – Acquisition et indemnisations.

L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département, auprès de la CODEVAM, de la parcelle en nature de voirie située avenue de Stalingrad à Colombes au prix de 8 380,50 €, dont 1 310,50 € d'indemnité de remploi.

Les élus départementaux approuvent l'indemnisation d'une administrée représentée par la SELARL BPV, pour trois lots de copropriété situés dans l'immeuble du 1, rue Alexis Bouvier à Colombes, édifié sur la parcelle cadastrée H n° 248, pour un montant de 52 183 €, dont 5 653 € d'indemnité de remploi, pour les besoins du projet du tramway T1.

EDUCATION

EMIS – Conventions de rattachement – Année scolaire 2022-2023.

L'Assemblée départementale approuve les quatre conventions de rattachement des brigades nord, centre et sud de l'équipe mobile d'intervention en suppléance (EMIS), pour la période allant du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 entre le Département des Hauts-de-Seine et :

- le collège Vincent Van Gogh à Clichy : brigade nord,
- le collège Victor Hugo à Issy-les-Moulineaux : brigade centre (section d'Issy),
- le collège Maréchal Leclerc à Puteaux : brigade centre (section de Puteaux),
- le collège Henri Barbusse à Bagneux : brigade sud.

Convention-cadre tripartite opération d'aménagement – Secteur Diderot-Audran – Courbevoie.

L'Assemblée départementale approuve la convention-cadre tripartite à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, la commune de Courbevoie et Paris La Défense, relative à l'opération d'aménagement sur le secteur Diderot-Audran à Courbevoie, au sein du quartier de La Défense, avec notamment la construction de l'Ecole Européenne.

« La Fabrique de Kairos » – Subvention.

L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 32 950 € au bénéfice de l'association « La Fabrique de Kairos », pour l'année 2022.

« La Ligue de Slam » – Subvention.

L'Assemblée départementale approuve le versement d'une subvention de 11 000 € TTC à la Ligue Slam de France.

Personnalité qualifiée – Conseil d'administration – Collège George Sand.

Le Département donne un avis favorable à la proposition de désignation de Mme Rosa Palmieri en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège George Sand de Châtillon.

DESIGNATIONS

SMO Seine & Yvelines Numérique – Désignation de représentant.

Yves Coscas est désigné(e) en tant que titulaire, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au syndicat mixte ouvert Seine & Yvelines Numérique, en remplacement de Madame Nathaly Lederman. Marie-Noëlle Charroy est désignée en tant que suppléante.

SPORTS

Conférence des financeurs du sport d'Île-de-France – Désignation.

L'Assemblée départementale décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des représentants du Département à la Conférence des financeurs du sport d'Île-de-France.

Monsieur Daniel Courtès, en tant que titulaire, et Madame Nathalie Léandri, en tant que suppléante, sont désignés pour représenter le Département à la Conférence des financeurs du sport d'Île-de-France.

Sport – Subventions – Associations et comités sportifs départementaux.

L'Assemblée départementale attribue les subventions suivantes pour un montant total de 1 781 986 € :

- 231 554 € alloués à 28 comités sportifs départementaux pour l'année 2022,
- 859 932 € alloués à 14 comités sportifs départementaux pour la mise en œuvre de manifestations sportives ou de programmes d'actions pour l'année 2022,
- 230 500 € alloués à 4 associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives départementales,
- 220 000 € alloués au Racing Club de France Football 92 pour la saison sportive 2021/2022, et 120 000 € par saison, pour les deux saisons sportives 2022/2023 et 2023/2024.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Neuilly-sur-Seine – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Neuilly-sur-Seine. 9 869 269 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 7 M€ en investissement.

Section d'investissement	Montant	dont valorisation au titre du développement durable
réhabilitation du centre aquatique	700 000 €	-
requalification des allées de Neuilly	3 600 000 €	360 000 €
requalification du triangle des Sablons	1 800 000 €	90 000 €
requalification de la place Gouraud et de la rue du château	900 000 €	45 000 €
sous-total investissement	7 000 000 €	495 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	600 000 €
activités culturelles	1 969 269 €
coordination gérontologique	300 000 €
sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	2 869 269 €

TOTAL	9 869 269 €
--------------	--------------------

Commune de Clamart – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Clamart. 8 608 017 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 7 M€ en investissement.

Section d'investissement	Montant	dont valorisation au titre du développement durable
Reconstruction et rénovation du complexe sportif Jules-Hunebelle	7 000 000 €	700 000 €
Sous-total investissement	7 000 000 €	700 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 162 940 €
Activités culturelles	104 331 €
Activités sportives	334 527 €
Coordination gérontologique	6 219 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 608 017 €

TOTAL	8 608 017 €
--------------	--------------------

Commune d'Asnières-sur-Seine – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville d'Asnières-sur-Seine. 11 182 858 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 7 M€ en investissement.

Section d'investissement	Montant de la subvention attribuée	Dont valorisation au titre de développement durable
Transformation du centre administratif et social en pôle culturel	7 000 000 €	350 000 €
Sous-total investissement	7 000 000 €	350 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	2 661 645 €
Relais d'assistantes maternelles	31 725 €
Activités culturelles	388 401 €
Activités sportives	241 896 €
Coordination gérontologique	392 709 €
Politique de la ville	466 482 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	4 182 858 €

TOTAL	11 182 858 €
--------------	---------------------

Convention territoriale d'exercice concerté des compétences – Contrats d'aménagement régionaux.

L'Assemblée départementale approuve la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relative aux contrats d'aménagement régionaux, à intervenir entre le Département des Hauts-de-Seine et la Région Île-de-France.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Aides départementales – Habitat privé.

L'Assemblée départementale attribue, au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, vingt-sept subventions d'un montant total de 56 092 €.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Attribution de subvention – Politiques locales de prévention de la délinquance – Année 2022.

L'Assemblée départementale approuve le règlement départemental d'attribution des subventions de fonctionnement en faveur des communes et des organismes de droit privé œuvrant dans le champ des actions de prévention de la délinquance, fixant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien pour l'année 2022, aux communes et aux associations pour lesquelles le soutien financier du Département n'excède pas 23 000 €.

Les élus départementaux attribuent des subventions pour un montant total de 519 809 € aux communes et associations concernées, pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance dans le nord du Département, pour l'année 2022.

L'Assemblée départementale attribue des subventions pour un montant total de 434 883 € aux communes et associations concernées pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance dans le sud du Département, pour l'année 2022.

Les élus départementaux attribuent une subvention de 3 000 € à l'institut de formation, d'animation et de conseil des Hauts-de-Seine (IFAC 92) dans le cadre du programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance, pour l'année 2022.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux.

L'Assemblée départementale décide de la mise en réforme de 4 véhicules et de divers biens départementaux.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Assainissement – SGP – Études ouvrages annexes 2601P et 2602P ligne 15 Ouest – Convention.

L'Assemblée départementale approuve la convention spécifique, à conclure avec la Société du Grand Paris, relative au financement des études de conservation des ouvrages d'assainissement départementaux sis à Nanterre, en préalable à la réalisation des ouvrages annexes 2601P et 2602P de la ligne 15 Ouest (Pont de Sèvres – Saint-Denis Pleyel) du Grand Paris Express.

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Association Kentika – Adhésion.

L'Assemblée départementale approuve l'adhésion du Département à l'association des utilisateurs du logiciel Kentika. Le Département versera une contribution annuelle de 80 €.

TOURISME

Pass Malin – Hauts-de-Seine / Yvelines / SNCF – Partenariat.

L'Assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et SNCF Voyageurs pour développer le dispositif Pass Malin, favoriser la circulation des publics sur le territoire, et promouvoir l'accès par le train aux sites touristiques majeurs altoséquanais.

CULTURE

Maison de Chateaubriand – Don d'objets.

L'Assemblée départementale accepte la donation, par acte notarié, au profit du Département des Hauts-de-Seine, des quatre objets listés ci-dessous, ayant appartenu à Madame Récamier (1777-1849), destinées à intégrer la collection du Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand :

- Un chevalet en acajou marqueté d'époque Empire orné d'un médaillon en bronze,
- Une louve en bronze sur socle en marbre trouvée par Chateaubriand à Rome et offerte à Mme Récamier,
- Deux carafes avec leur bouchon et douze verres en cristal,
- Une série des œuvres de Plutarque éditée de 1783 à 1786, collection de 22 tomes in-8 en pleine peau, veau blanc décoré et dorés sur tranche.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers – Centre des Monuments Nationaux – Avenant.

L'Assemblée départementale approuve l'avenant au contrat de remise et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de quinze fichiers numériques autochromes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Centre des Monuments nationaux.

Association Plus de Sons – Subvention pour le festival Rock-en-Seine – Avenant.

Les élus départementaux approuvent l'avenant à la convention de subvention pour le festival Rock-en-Seine les 25, 26, 27, 28 et 30 août 2022 au Domaine national de Saint-Cloud, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association Plus de Sons.

Musée départemental Albert-Kahn – Prêt d'un fac-similé et remise de fichier numérique – Ville de Liège.

L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt d'une reproduction d'un fac-similé d'une photographie, à titre gratuit, ainsi que le contrat de remise et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, d'un fichier numérique reproduisant la reproduction du fac-similé de la photographie, objet du prêt, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Liège.

« La Seine à l'Œuvre » – Association des départements de l'Axe Seine (ADAS) – Demande de subventions auprès du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

L'Assemblée départementale approuve les demandes de subventions suivantes, dans le cadre du CPIER, sollicitées auprès du FNADT dans le cadre du projet « La Seine à l'œuvre » :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 000 €, correspondant au financement d'une part des études liées à l'action de l'ADAS « La Seine à Œuvre », définies dans le groupement de commandes,
- une subvention d'investissement d'un montant de 90 000 €, correspondant au financement d'une partie des coûts inhérents à la commande de l'œuvre à la charge du Département des Hauts-de-Seine.

Musée du Grand Siècle – Prêt d'œuvre – Galerie d'Italia de Naples.

L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de l'œuvre suivante, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le *Intesa Sanpaolo – Iniziative Culturali e Progetti Espositivi, Gallerie d'Italia* de Naples dans le cadre de l'exposition intitulée « *Artemisia Gentileschi in Naples* » :

- Antonio de Bellis (1630 – 1656), *Samson et Dalila*, huile sur cuivre, H. 61 cm ; L. 87 cm, inv. 2020.1.21, valeur d'assurance : 60 000 €.

Association Les Héros de la Liberté – Abrogation subvention.

L'Assemblée départementale abroge partiellement la délibération de la Commission permanente du 20 septembre 2021 faisant suite au rapport n° 21.215 CP, en ce qu'elle a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association Les Héros de la Liberté, sise à Paris, pour l'organisation du salon littéraire du Mont-Valérien. Les autres dispositions de cette délibération sont inchangées.

RAPPORT SPECIAL

SPL Val-de-Seine Aménagement – Garantie d'emprunt.

Le Département des Hauts-de-Seine accorde sa garantie d'emprunt à la société publique locale Val de Seine Aménagement, à hauteur de 40 %, pour un prêt consenti par le Crédit mutuel dans le cadre du financement d'un projet d'acquisition immobilier, démolition, dépollution et viabilisation des terrains situés sur l'îlot M Nord de la ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne-Billancourt, permettant à terme la réalisation de 27 000 m² de logements et 1 000 m² de locaux d'activités.

La garantie d'emprunt octroyée par le Département est suspendue à la condition que la SPL Val de Seine cède 30 % de ses droits à construire à l'office public d'habitat Hauts-de-Seine Habitat et à la Croix-Rouge.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société publique locale Val de Seine Aménagement à hauteur des quotités définies au présent article, dont l'emprunteur ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Au cas où la société publique locale Val de Seine Aménagement ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts de retard qu'elle aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement, à hauteur de la quotité garantie, en son lieu et place sur demande du prêteur adressée par lettre recommandée, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Les versements ainsi effectués par le département des Hauts-de-Seine, en lieu et place de la société publique locale Val de Seine Aménagement, ont le caractère d'avances remboursables.

Contacts presse

Muriel Hoyaux

Amélie CHABUET

01 47 29 35 78 / presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

